

VINISTORIA



29/09/2009

Gestion des représentants et commissions

Représentants et commissions

La gestion des représentants permet :

- le calcul des commissions liées aux achats et ventes
- l'édition des commissions dues et des justificatifs
- le pointage des commissions payées

A noter que, s'agissant de calcul de la base des commissionnements, nous ne faisons pas de différences entre les 'représentants' (salariés), et 'agents commerciaux' (prestataires de services). Quel que soit le statut, nous employons le terme générique de 'Représentants'.

Généralités

Même si dans une majorité de cas nous n'en aurons qu'un seul, Vinistoria permet d'avoir jusqu'à 3 représentants par ligne de commande.

Le calcul de commission est lié à la ligne de commande. C'est donc dans chaque ligne de commande que sont stockées les informations sur les commissions dues.

Le représentant est lié au client. Le (ou les) représentant du client sera proposé en en-tête de commande, mais modifiable. Le (ou les) représentant de l'en-tête de commande donnera lieu à un calcul automatique, modifiable, sur chaque ligne de commande.

Mise en œuvre

Après avoir déclaré l'option, nous devons :

- créer les représentants
- créer les types de règles de calcul de commissions
- créer les règles de calcul
- lier les clients concernés aux représentants et règles de calcul de commissions associées

Création des représentants

Pour créer la table des représentants :

- **Fichiers**
- **Représentants**
- **Création des représentants**

Cette table a pour seule fonction d'historiser les codes et libellés des représentants

Création des codes de commissions

Les codes de commissions correspondent à des règles de calcul.

Nous pourrions donc avoir autant de codes que de règles de calcul.

Chaque fois que nous voudrions calculer une commission, nous dirons :

- pour quel représentant

- en appliquant quelle règle (quel code) de calcul

Les valeurs liées au code correspondent aux règles de calcul générales ou/et par défaut.

Le calcul de la commission peut être basé sur :

- le montant HT de la ligne
- la quantité
- le prix hors droit (Accises et Vignette)

Cela pourrait être un montant fixe à la ligne de commande

La **valeur** peut être exprimée en % ou en **montant fixe**.

Le **coefficient** est toujours égal à 1

Dans la très grande majorité des cas, les commissions représentent un % du montant de la ligne de commande.

ATTENTION :

Les remises de pied de commande sont toujours déduites de la base de commission.
Quand la base de commission est exprimée « Prix hors droits », TOUTES LES TAXES sont exclues : accises, vignette, royalties...

A noter : l'option « Prix de revient et marges » permet d'exclure certains calculs (exemple RFA) de la base des commissions.

Pour gérer les cas particuliers, nous allons utiliser :

Règles d'application clients

Règles d'application fournisseurs

Paramétrage des règles de calcul de commissions

Les règles de calcul

Le tableau de gestion des règles de calcul fonctionne exactement sur les mêmes principes que celui des tarifs personnalisés :

Il s'agit de définir les valeurs par :

- catégorie de clients (ou fournisseurs) définie
- famille d'articles, groupe, ou article
- tarif

Puis, pour gérer les appartenances multiples, de définir les priorités.

Une règle qui définit une valeur :

- pour tous les clients
- pour tous les articles
- avec un tarif ' 0 '

... équivaut à une règle par défaut.

Remarque générale : dans ces tableaux de gestion (tarifs, remises, commissions, autres coûts...) **tarif ' 0 ' = ' pour tous les tarifs '**

Le plus simple pour utiliser ce type de tableau est de définir les règles qui doivent s'appliquer... **du plus général au plus particulier...**

Une première règle : pour tous les clients, tous les articles, tous les tarifs

Puis autant que de besoin...

Pour...

- tous les clients, tous les articles, pour un tarif défini (par n° de tarif)
- tous les clients, une famille d'articles, un tarif...
- tous les clients, un article...
- une catégorie clients...
- un client...
- un client, un article, un tarif
- **un représentant**

Dans les choix ' Clients ' possibles, vous avez le représentant...

Si les règles de commissions varient en fonction du représentant, il est donc théoriquement possible de définir les règles de calcul différenciées sur un seul code.

Vous pouvez utiliser cette possibilité dans les cas simples (peu de règles particulières selon les clients / articles).

Si vous avez de nombreuses règles de variations en fonction des représentants, des clients ou catégories de clients, nous vous conseillons plutôt de créer des codes par représentant.

Entre moins de codes commissions, et des règles plus compliquées pour chaque représentant...
 Ou plus de codes, mais des règles plus simples sur chacun d'eux...
 C'est une affaire d'équilibre et de souplesse dans les évolutions futures !
 Dans tous les cas : **FAITES LE PLUS SIMPLEMENT POSSIBLE !!!**

Dans notre exemple...

Pour le client 229, quand il est facturé au tarif 12...

Les commissions à appliquer sont de :

6% pour l'article 71

5% pour les articles 83 et 84

4% pour tous les autres crémants

3 % pour tous les autres articles

Client	Désignation principale	Type	Code secondaire	Désignation secondaire	N° Tarif	Taux rem. %	Jour
229	SUPERMARCHES MATCH	Tous les articles			12	0	3
229	SUPERMARCHES MATCH	Famille article	CL	CREMANT DE LOIRE MX	12	0	4
229	SUPERMARCHES MATCH	Article	71	CREMANT DE LOIRE BLANI	12	0	6
229	SUPERMARCHES MATCH	Article	83	SAUMUR BLANC BRUT con	12	0	5
229	SUPERMARCHES MATCH	Article	84	SAUMUR BLANC DEMI SEC	12	0	5
589	CENTRE LECLERC	Tous les articles			12	0	5

Règles de calcul de commission en fonction du taux remise ligne

Le taux de commission peut varier en fonction du taux (%) de remise sur la ligne de commande.

Valeur interprétée comme ' à partir de...'

A partir de 0 % de remise '

A partir de 5 %...

Lorsque le taux s'applique quel que soit la remise, il suffit de mettre ' 0 '

Attention, seules les remises lignes sont prises en compte. Les remises de pied de commande ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Gestion des règles commissions représentant (Clients)

Coût : CAV

Tarif personnalisé | Sélection standard | Priorités

Tous les clients

Année : N-1 | N | N+1

Glisser une en-tête de colonne ici pour grouper selon cette colonne

Tous le	Désignation principale	Type	Code secondair	Désignation secondaire	N° Ta	Taux rem
		Tous les articles			7	1
		Tous les articles			7	1
		Tous les articles			7	2
		Tous les articles			7	3
		Tous les articles			7	4
		Tous les articles			7	5
		Tous les articles			7	6
		Tous les articles			7	7
		Tous les articles			7	8
		Tous les articles			7	9
		Tous les articles			7	10
		Tous les articles			8	0

Créer | Supprimer | Valider | Annuler | Fermer

Pour le code CAV : quel que soit le client quel que soit l'article si la commande est au tarif 7

le taux de commission varie en fonction du taux de remise accordé.

Les priorités

Un ordre de priorité vous est proposé (selon la façon dont vous aurez bâti votre tableau).

Vous devez contrôler et, si nécessaire, modifier cet ordre.

L'affichage dans le tableau est en ordre décroissant de priorité : du plus prioritaire (en haut) vers le plus général (en bas).

Pour modifier l'ordre, il suffit de cliquer sur la ligne à modifier (elle devient bleue), puis de la faire monter ou descendre en cliquant sur les flèches rouges.

En général, nous aurons un ordre de priorité de type...

Gestion des règles commissions représentant (Clients)

Coût : GMS% COM GMS %

Tarif personnalisé | Sélection standard | Priorités

Critère principal	Critère secondaire	Désignation priorité tarifaire
Client	Article	Client/Article
Client	Famille article	Client/Famille article
Client	Tous les articles	Client/Tous les articles
Tous les clients	Article	Tous les clients/Article
Tous les clients	Tous les articles	Tous les clients/Tous les articles

Modifier de la priorité des critères de recherche

Recherche plus prioritaire

Recherche moins prioritaire

La notion d'année d'application

Les règles de calcul s'appliquent sur une année (sur un exercice) déterminée :

- sur l'année en cours
- sur l'année N-1
- sur l'année N+1

Au moment du changement d'exercice, vous pouvez donc :

- initialiser les commissions de N+1 aux mêmes valeurs que N
- les modifier
- en saisir des nouvelles

Ces valeurs seront prises en compte en fonction de la date de livraison prévue.

Pour dupliquer les règles de l'année N sur N+1...

Aller dans :

- ➔ Dossier
- ➔ Paramétrage société en cours
- ➔ Relance Facturation
- ➔ Duplication des coûts N en N+1

Attention aux périodes "à cheval" sur 2 exercices :

Exemple : votre date de début d'exercice est au 1^{er} Juillet. Vous saisissez le 20 juin une commande dont la date de livraison prévue est au 4 Juillet.

Si vous n'avez pas fait de duplication des règles (ou saisi de nouvelles règles) sur N+1, aucune règle particulière ne sera trouvée au moment de la commande (livraison prévue N+1). Le système va se contenter de proposer les valeurs par défaut du code commission.

Voir par ailleurs les procédures de changement d'exercice.

Liens Clients / Représentants

Pour que les bons représentants et les bons codes de calcul soient proposés à la saisie de commande, il faut, en amont, faire les liaisons sur la fiche client.

Sur le 1^{er} onglet de la fiche client **Codes** choisir le(s) représentant(s) associé(s) au client, ainsi que les codes de commission associés à chacun des représentants.

The screenshot shows the 'Gestion des Clients' window with the 'Codes' tab selected. The 'Code représentant' field is set to 'BER' (BERNIER Bruno) and the 'Commission Rep. 1' is set to 'GRO' (COM GROSSISTE). The other representative fields are empty.

Calcul de commissions en saisie de commande

En **saisie d'opération commerciale**, vous commencez par choisir le client...

Lors de l'affichage des données du client, sur le 1^{er} écran (milieu d'écran, au centre), vous avez le code du 1^{er} représentant.

Pour plus de précision :

Cliquez sur l'onglet **Complément**

Vous avez alors les représentants et codes commissions associés de la fiche du client.

Vous pouvez passer, ou modifier ces informations. Les modifications saisies ne concerneront que la commande en cours.

Ce sont ces représentants et codes commissions qui vous seront proposés sur chaque ligne de commande.

Gestion de Commandes

C 07000002 N° Cli : 1557 ETS PASQUET GERARD 85800 ST GILLES CROIX DE VIE

Entête Lignes Pied de page Logistique Documents

N° de Client : 1557 Nom 1 : ETS PASQUET GERARD

Type : Commande
 Nature : Application TVA
 Facturable Mouvement

Tarif
 N° : 9 Tarif GROSSISTE DEPAR

Devise : EUR HT

Représentant : MAR Emb. Final : Arrondi :
 Règle étiquette : 1 - Etiquette / Ligne

Dates Complément

Libellé :
 Réf. client :
 Critère 1 :
 Critère 2 :
 Critère 3 :
 Auteur : Admin(GRENCAVE)

Représentant 1 : MAR Commission Rep. 1 : GRO
 Représentant 2 : Commission Rep. 2 :
 Représentant 3 : Commission Rep. 3 :

*Affichage des représentants et codes commission de la fiche client
 Modification possible*

Passer en saisie de ligne de commande.

Les commissions se calculent automatiquement sur chaque ligne en fonction des représentants et commissions en fonction des renseignements de l'en-tête.

Pour visualiser, contrôler, modifier les calculs de commissions réalisés, vous devez ouvrir la fenêtre de **Justification des prix**.

Pour cela... Clic droit

Afficher justification des prix

Gestion de Commandes (Modification)

C 07000002 N° Cli : 1557 ETS PASQUET GERARD 85800 ST GILLES CROIX DE VIE

Entête Lignes Pied de page Logistique Documents

N° L	Code article	Libellé Article	Qte Liv	Qte Emb 1	Prix Brut HT B	Val. Tot. HT B (S)	Nb. Co	Condition	Type F	Remis	Gré
1	SBBCDU	BT SAUMUR BLANC BRUT constant duplexis 0 0,75 L	48	0.10	12.0000 €	576.00 €	8	C06	%	0.00	

Justification du prix de la ligne

No ligne	Type de cot	Code coût c	Code représ	Base de calcul	valeur	Type de cal	Code TVA	Tot. HT	Tot. TVA	Tot. TTC	Commentaire
1	COMREP	GRO	MAR	576	10	%		57.6	0	57.6	[+] (Tous les clier

No ligne	Inclus d	Type de taxe	Tot. HT()	Tot. TTC()	Base du total	Quantité totale	Unité	Coefficient	Type de	Comm

*** Commissions représentant ***
 [+] COM GROSSISTE (Tous les clients) (Tous les articles) (N° Tarif:9) : 10.00 % soit 57.60

Réorganiser la fenêtre de justification :

En affichant les seules colonnes qui vous intéressent (code représentant, code commission, base, valeur, type de calcul, total HT)

En retaillant la fenêtre de telle sorte que vous puissiez la conserver (en bas d'écran par exemple)

Saisissez normalement votre ligne de commande.

APRES validation de la ligne (ou CTRL-S), la fenêtre de justification se met à jour.

Vous pouvez alors lire les calculs de commission qui ont été réalisés (ligne par ligne)

Base de commission = HT net

Valeur (% ou montant selon le type de calcul) et type de calcul = selon code et règles de commissions

Modification du calcul proposé

Nous pouvons modifier :

- la base de calcul
- la valeur et type de calcul

Modification de la **base** :

Il suffit de saisir la base dans la ligne concernée

La police d'écriture de la ligne passe en couleur mauve

Une ligne de commission de couleur mauve ne sera pas recalculée en cas de modification de la ligne de commande à laquelle elle est liée.

La modification de la valeur de la base de commission bloque cette base à cette valeur. Même en cas de modification de la ligne de commande !

Ainsi, si par exemple, vous modifiez la quantité vendue ou le prix sur la ligne ultérieurement, la commission du représentant ne changera pas. Si vous souhaitez la changer, il faudra le faire manuellement.

Attention donc lorsque vous modifiez une ligne de commande et que vous avez une ligne de commission associée de couleur mauve.

Modification de la **valeur** (taux) et **mode** associé (% ou montant)

Vous pouvez modifier ces valeurs. Les valeurs passent alors en **noir sur fond mauve**.

Ces nouvelles valeurs s'appliquent sur la base de commission. La commission sera recalculée à partir de ces valeurs en fonction de la base.

No ligne	Type de cot	Code coût	Code représe	Base de calcul	Valeur	Type de cal	Code TVA	Tot. HT	Tot. TVA	Tot. TTC	Comme
1	COMREP	GRO	MAR	576	12	%		69.12	0	69.12	[+] [Tot]

La base étant recalculée après chaque validation de la ligne de commande, la commission sera automatiquement recalculée en cas de modification de cette ligne.

Ajout d'une ligne de commission

Si vous souhaitez commissionner un représentant (non proposé sur l'ensemble) sur une ligne de commande, vous pouvez l'ajouter manuellement, directement dans la fenêtre des

commissions / Justification des prix.

Pour cela :

- afficher la Justification du prix
- cliquer sur la dernière ligne de commission (ou directement choisir le représentant si le tableau est vide)
- Flèche bas pour ajouter une nouvelle ligne
- Choisir le représentant
- Saisir la base, la valeur et le mode de calcul
- Valider par Flèche haut par exemple

On crée une ligne de couleur mauve... qui ne sera pas recalculée en cas de modification de la ligne de commande.

Justification du prix de la ligne

No ligne	Type de coût	Code coût c	Code représe	Base de calcul	Valeur	Type de cal	Code TVA	Tot. HT	Tot. TVA	Tot. TTC	Comment
1	COMREP	GRO	MAR	576	12	%		69.12	0	69.12	[+] (Tous
2	COMREP		BER	576	2	%		11.52	0	11.52	

Taxes

No ligne	Inclus d	Type de taxe	Tot. HT()	Tot. TTC()	Base du total	Quantité totale	Unité	Coefficient	Type c

N° Article C

*** Commissions représentant ***
(+) COM GROSSISTE (Tous les clients) (Tous les articles) (N° Tarif:9) : 12.00 % soit 69.12

Les modifications et ajout de commissions sont possibles à tout moment, Y COMPRIS APRES EXPEDITION ET FACTURATION

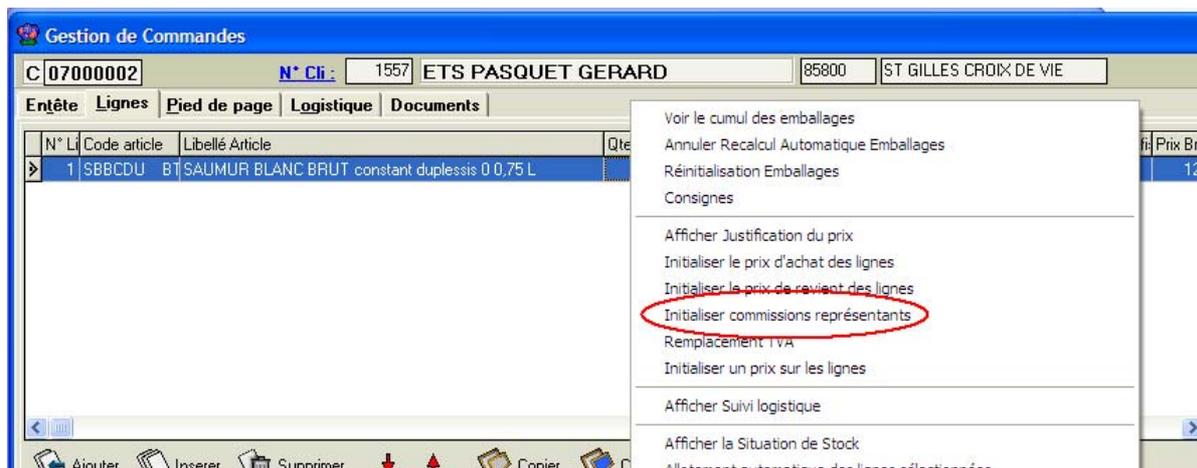
La réinitialisation des commissions

Dans certains cas (modification des données d'en-tête, modification manuelle sur les lignes à annuler...) nous pouvons souhaiter un ré-initialisation du calcul de commission sur la ligne.

Sélectionner la ou les lignes à initialiser

Faire Clic droit

Initialiser commissions



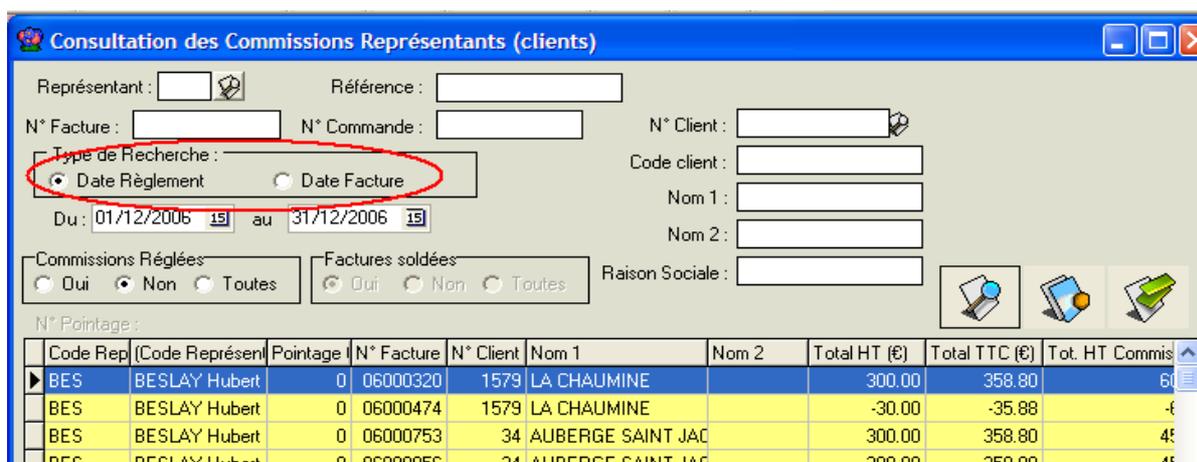
Initialiser... c'est recalculer les commissions lignes à partir des données de l'en-tête. Cela signifie que si des modifications manuelles ont été faites, elles seront perdues.

Edition des justificatifs de commissions

Sur règlement ou sur facture

Accès :

- ➔ Fichiers
- ➔ Représentants
- ➔ Consultation des Commissions Représentants



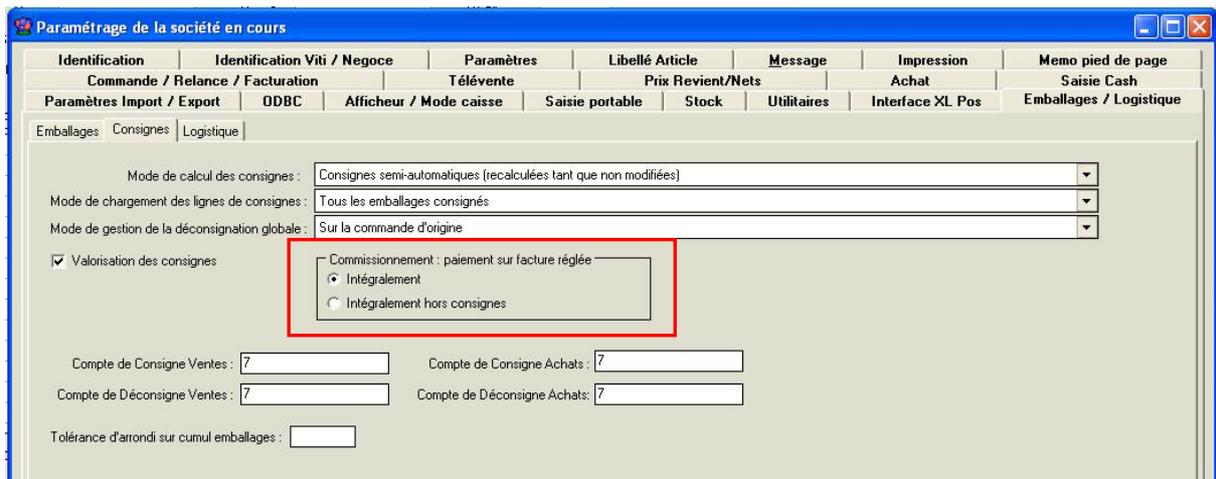
Après avoir ou non sélectionné un représentant, nous pouvons éditer des états de commissions sur :

Date de règlement

Nous aurons alors un état de commissions sur les factures qui ont été soldées dans la fourchette de date choisie.

Remarque : pour ceux qui gèrent des emballages consignés, un paramétrage permet de ne pas tenir compte de la valeur des consignes/déconsignes pour déterminer si une facture est réglée. On se base alors sur le montant de la facture HORS consignes et déconsignes.

Ce paramétrage est accessible en fiche société sur l'onglet « Emballages / Logistique », sous-onglet « Consignes » :



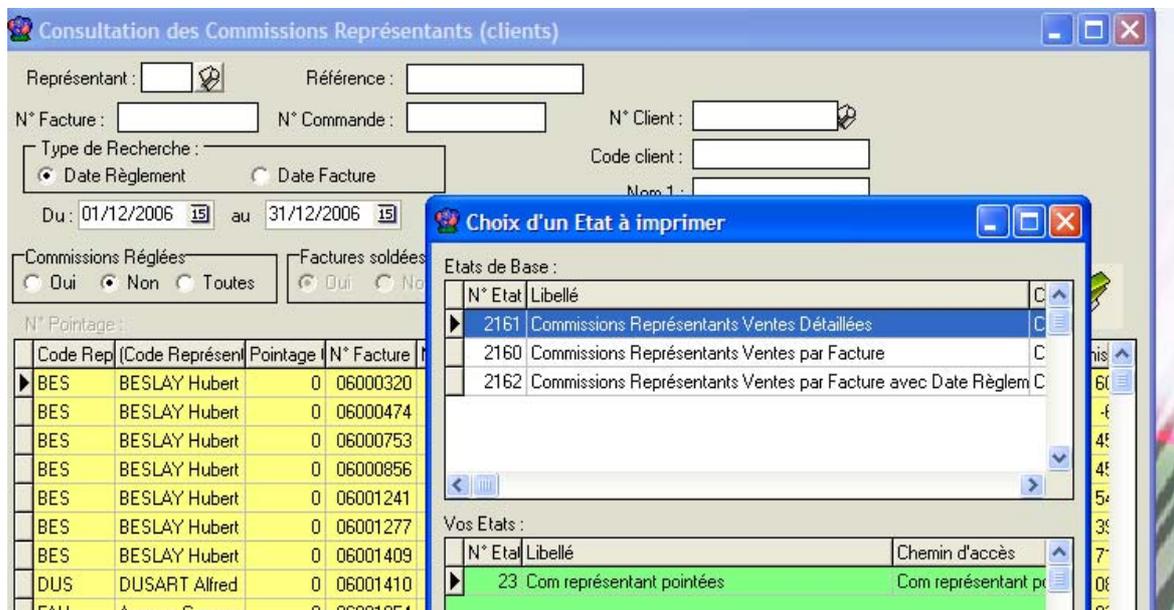
Date de facture

Avec complément Factures soldées ou non soldées

Les listes de commissions proposées :

Par représentant :

- un état détaillé (toutes les lignes de commande)
- un état globalisé par facture (avec ou sans date de règlement de la facture)



Pointage des commissions

Après avoir édité et contrôlé les lignes de commissions, nous pouvons pointer les commissions versées.

Pour cela :

- sélectionner les commissions,
- contrôler et éditer
- cliquer sur le bouton Pointage des commissions

Consultation des Commissions Représentants (clients)

Représentant : Référence :

N° Facture : N° Commande : N° Client :

Type de Recherche : Date Règlement Date Facture

Du : 01/12/2006 au 31/12/2006

Code client :

Nom 1 :

Nom 2 :

Raison Sociale :

Commissions Régliées : Oui Non Toutes

Factures soldées : Oui Non Toutes

N° Pointage :

Code Rep	(Code Représen)	Pointage	N° Facture	N° Client	Nom 1	Nom 2	Total HT (€)	Total TTC (€)	Tot. HT Com
BES	BESLAY Hubert	0	06000320	1579	LA CHAUMINE		300.00	358.80	
BES	BESLAY Hubert	0	06000474	1579	LA CHAUMINE		-30.00	-35.88	
BES	BESLAY Hubert	0	06000753	34	AUBERGE SAINT JAC		300.00	358.80	
BES	BESLAY Hubert	0	06000856	34	AUBERGE SAINT JAC		300.00	358.80	
BES	BESLAY Hubert	0	06001241	79	MR LEROI FRANCK		540.00	645.84	
BES	BESLAY Hubert	0	06001277	27	ENTREPRISE RAVET		198.00	236.81	
BES	BESLAY Hubert	0	06001409	79	MR LEROI FRANCK		714.60	854.66	
DUS	DUSART Alfred	0	06001410	245	MR DEBAY RENE		1 080.00	1 291.68	
FAU	Agence Commer	0	06001054	81	SYSTEME D'QUEST		3 475.20	4 156.34	

Avertissement

Attention : vous allez pointer des commission à payer aux représentants.

OK Annuler

Un numéro de pointage est attribué aux lignes concernées

Consultation des Commissions Représentants (clients)

Représentant : Référence :

N° Facture : N° Commande : N° Client :

Type de Recherche : Date Règlement Date Facture

Du : 01/12/2006 au 31/12/2006

Code client :

Nom 1 :

Nom 2 :

Raison Sociale :

Commissions Régliées : Oui Non Toutes

Factures soldées : Oui Non Toutes

N° Pointage : 122

Code Rep	(Code Représen)	Pointage Com.	N° Facture	N° Client	Nom 1	Nom 2	Total HT (€)	Total TTC (€)	Tot. HT Com
BES	BESLAY Hubert	122	06000320	1579	LA CHAUMINE		300.00	358.80	
BES	BESLAY Hubert	122	06000474	1579	LA CHAUMINE		-30.00	-35.88	
BES	BESLAY Hubert	122	06000753	34	AUBERGE SAINT JAC		300.00	358.80	
BES	BESLAY Hubert	122	06000856	34	AUBERGE SAINT JAC		300.00	358.80	
BES	BESLAY Hubert	122	06001241	79	MR LEROI FRANCK		540.00	645.84	
BES	BESLAY Hubert	122	06001277	27	ENTREPRISE RAVET		198.00	236.81	
BES	BESLAY Hubert	122	06001409	79	MR LEROI FRANCK		714.60	854.66	
DUS	DUSART Alfred	122	06001410	245	MR DEBAY RENE		1 080.00	1 291.68	
FAU	Agence Commer	122	06001054	81	SYSTEME D'QUEST		3 475.20	4 156.34	

En cas de besoin, nous pouvons :

- Sélectionner le N° de pointage
- Dépointer les écritures concernées

Cas d'un impayé sur facture

En cas d'impayé sur une facture, deux cas de figure peuvent se présenter et donner lieu à deux formes de traitement :

- 1) le règlement initial et l'impayé sont tous deux sur la période de commissionnement
- 2) le règlement est sur la période précédente, l'impayé sur la période actuelle

Dans le cas 1) l'impayé annule le règlement, la facture est donc considérée non payée. Le paiement final de cette facture donnera lieu à la prise en compte à la date de celui-ci.

Dans le cas 2) la commission a déjà été payée au représentant lors de la précédente période de commissionnement, nous générons donc une ligne de commissionnement négatif (en cas de paiement sur règlement de la facture) afin d'annuler le versement de la commission.

Dans ce dernier cas, si le règlement final intervient sur la même période que l'impayé, aucune écriture (négative ou positive) n'est générée, par contre si le règlement final est postérieur à la période sur laquelle figure l'impayé, une commission sera de nouveau calculée en date du paiement de la facture.